



COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019 A 14H00 à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 10/12/2019
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (9) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean (sup.)	(Charlieu Belmont Communauté)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DUCARRE Henri (sup.)	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
THOMAS Robert (sup.)	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CHERVIER Bernard (sup.)	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Excusés :

LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)

Autre présent :

DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)
-------------------	--------------------------------

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 7 novembre 2019

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté en séance.

Il appelle les remarques suivantes :

- Concernant le recrutement d'un emploi aidé en février, M. THOMAS indique qu'il existe des contrats 'PEC' pour embaucher des personnes en insertion : C. DECHAVANNE se renseignera auprès de Pôle Emploi.
- Concernant la question de la rénovation énergétique du bâtiment du syndicat, il est convenu de contacter le SIEL (syndicat d'Electrification de la Loire), service du SAGE (Service d'Accompagnement à la Gestion Energétique), pour réaliser un diagnostic en 2020, et envisager des travaux de rénovation par la suite.
- M. GRISARD réagit au projet de renouvellement de l'enfonce pieux, proposé en investissement pour 2020. Il indique que sur le bassin de l'Arconce, le SMAAA travaille différemment : il demande aux agriculteurs de mettre à disposition leur matériel et d'être présent pendant les chantiers. Cette organisation permet d'impliquer plus la profession agricole. C. DECHAVANNE se rapprochera du SMAAA pour connaître les détails de leur fonctionnement. Elle indique également que ce fonctionnement imposerait aux exploitants de se rendre disponibles pour les travaux, et compliquerait la mise en œuvre des chantiers. Un retour sera fait aux délégués lors du prochain comité syndical.
- Mme ARRIAT demande si l'installation des jeux le long du Botoret à Chauffailles pourrait se faire en même temps que les travaux rue du Châtillon (dont l'étude est prévue au budget 2020). C. DECHAVANNE rappelle que ces jeux étaient inscrits dans la fiche action du contrat, pour permettre de solliciter des financements du Département (mais que ce montage nécessite que la demande de subvention soit faite de manière groupée avec le projet d'aménagement de la queue de l'étang de La Clayette, qui est au point mort pour l'instant). Ainsi, le SYMISOA ne prévoit pas pour l'instant d'installer des jeux le long du Botoret à Chauffailles. La mairie de Chauffailles peut s'en charger si elle le souhaite.
- M. VALORGE demande où en est le projet de travaux sur l'Aaron à Belmont (pont communal au lieu-dit La Roche), inscrit aux investissements 2020 : les demandes de subventions (Agence de l'Eau et Région AURA) et le dossier loi sur l'eau ont été déposés et sont en cours d'instruction.
- M. LAMARQUE souligne la lourdeur administrative des différentes procédures auxquelles nous sommes soumis (DIG, déclaration avant tout travaux en rivière, y compris le simple aménagement d'un passage à gué), qui fait perdre beaucoup de temps et coûte souvent cher, à l'heure de la 'simplification administrative'. Après discussion, il est convenu de préparer un courrier co-signé par le président du syndicat et les présidents de 4 communautés de communes membres, afin d'alerter les préfets sur ce point.

Le comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

3- Décision modificative n°5 au budget 2019

La DM suivante est proposée aux délégués :

N° Cptes	DESIGNATION	BP2019	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement						
CHAP 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60612	Energie	3 500,00 €		60,00 €		
60622	Carburant	8 500,00 €		100,00 €		
60631	Fournitures d'entretien	350,00 €		350,00 €		
60632	Fournitures de petit équipement	37 050,00 €	1 525,00 €			
6156	Maintenance	21 000,00 €		400,00 €		
6281	Concours divers	1 260,00 €		250,00 €		
63512	Taxes foncières	1 850,00 €		300,00 €		
6378	Taxes diverses	0,00 €		65,00 €		
TOTAL			1 525,00 €	1 525,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €		0,00 €	
Section d'investissement						
<i>Programme 1001 - Achat de matériel</i>						
2158	Autres installations	35 690,00 €		2 500,00 €		
<i>Programme 1006 - Restauration de la ripisylve</i>						
2181	Installations générales	108 400,00 €	2 500,00 €			
TOTAL			2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	

Les délégués approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

4- Demandes de subvention

- Travaux d'effacement du seuil 'après confluence Mussy' (ROE 31 203) à St Maurice les Châteauneuf en 2020
 - Budget : 21 400€TTC
 - Subventions à solliciter : Agence de l'Eau (80%), Région Bourgogne Franche Comté (20%)
- Fonctionnement du réseau hydrométrique en 2020
 - Budget : 9 000€TTC
 - Subvention à solliciter : Agence de l'Eau (60%)

Les délégués approuvent à l'unanimité les demandes de subvention à préparer.

5- Convention avec la mairie de Charlieu pour un aménagement le long du Sornin au Parc Dérobert

Il s'agit d'installer des potelets bois le long du Sornin au niveau du parc Dérobert à Charlieu. L'objectif est de délimiter la berge (entretenu par le SYMISOA), de la partie paysagère entretenue par la commune de Charlieu. Le SYMISOA se charge d'acheter les fournitures et de les mettre en place. La commune prenant en charge financièrement ces travaux (coût équipe + fournitures) par le biais de la convention. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 4 593.60€TTC.

M. THOMAS s'interroge sur l'intervention du SYMISOA pour faire ces travaux. Pourquoi la mairie ne réaliserait pas ces travaux ? Il lui est répondu que ce petit aménagement va avec l'entretien de la berge et du seuil des pompiers, qui sont réalisés par le syndicat, au titre de sa compétence 'rivière'. Comme les barrières qui ont été installées à Chauffailles le long du Botoret pour protéger la berge (au même titre que ce qui est fait en prairie).

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à signer avec la mairie de Charlieu.

6- Questions diverses

- Point sur les travaux en cours

- Les aménagements sur le Sornin de Propières sont suspendus pour l'instant (problème d'accessibilité des parcelles)
- L'équipe démarre une campagne d'entretien de la ripisylve

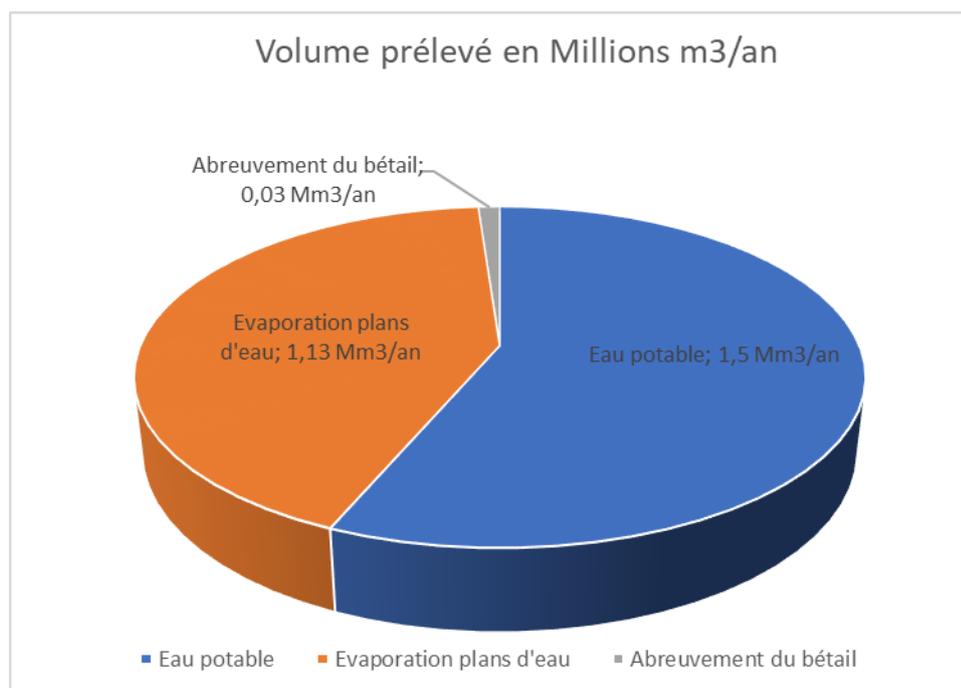
- Information sur les marchés à procédure adaptés attribués depuis le dernier comité syndical :

- Travaux de restauration de la continuité écologique à La Roche à Belmont : marché attribué à Chavany TP pour un montant de 115 316.10€HT
- Etude de renaturation du Bézo à Charlieu : ISL Ingénierie pour un montant de 108 730€HT

- Le prochain comité syndical est fixé au **jeudi 20 février à 15H** (ordre du jour : CA et BP2020)

Une réunion de bureau est prévue le 30 janvier à 14h

- M. THOMAS rapporte que les agriculteurs demandent l'aménagement de points d'eau pour faire face à la sécheresse, qui va se répéter dans les années à venir. Ce point a déjà été abordé dans une précédente réunion. Cette question devra être étudiée de manière globale, avec les communautés de communes, la profession agricole et les services de l'état. La réponse ne sera pas 'simple' car les retenues d'eau sont également à l'origine de pertes d'eau importantes par évaporation. Sur le bassin du Sornin, les études préalables au 1^{er} contrat de rivière avaient estimé que les prélèvements en eau sur le territoire se répartissent de la manière suivante :



Il est donc impératif de réfléchir globalement, en envisageant la mutualisation des ressources alternatives, et en parallèle la diminution du nombre de petites retenues sans usage qui contribuent aux pertes d'eau. Le SYMISOA pourra animer cette réflexion, mais il est impératif que tous les acteurs y participent afin de pouvoir mettre en place des solutions durables. M. VALORGE indique que le portage de cette démarche par le syndicat lui apportera du crédit auprès de la profession agricole.

- M. DUCCARE fait part d'une forte densité de population de ragondins sur le Bézo à Vauban (notamment au niveau des ponts sur la VC4). C. DECHAVANNE contactera la Fédération de chasse pour organiser des piégeages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30.



Compte rendu affiché le :